

Les vols alimentaires, il y a 150 ans :

Ventre affamé n'a pas d'oreilles

La faim est mauvaise conseillère dit l'adage. Si les temps sont trop durs, des miséreux passent de la maraude au vol qualifié malgré le risque de lourdes peines. C'était le cas en Forez, il y a un siècle et demi.

Vols en plein champ

Quelques-uns ne se contentent pas de glaner dans les champs moissonnés. Ils se servent directement aux gerbiers. Pendant la nuit du 7 au 8 août 1852, des inconnus emportent toute une meule d'avoine qui était dans le champ de Joseph Perret, à Saint-Marcellin-en-Forez.

Nuitamment, du 15 au 16 du même mois, un vol de "*blé froment*" est commis sur une meule bâtie dans la terre située sur le chemin de Montbrison à Cindrieux, au préjudice du sieur Arthaud propriétaire et fermier à l'Olme. Les voleurs ont détaché plusieurs gerbes de blé, les ont battues dans un drap, ont vanné le grain. Et ils en ont emporté la valeur de deux doubles décalitres.

Des larcins semblables sont signalés dans les localités voisines. Du 17 au 18 août, un vol a lieu chez Gilbert Poyet. Les voleurs dérobent trente gerbes d'une meule de blé plantée dans une terre près de Moingt. Ils repartent avec environ trois mesures de grain.

Le rémouleur cantalou

Le 28 novembre 1855, Jean Basset, rémouleur, âgé de 37 ans et originaire du Cantal, passe la nuit dans l'auberge d'Écotay tenue par Louise Joannin, veuve Bayle. Dans le galetas, près de sa couche, se trouve un sac rempli de seigle. La tentation est forte d'en chiper un peu. Personne ne verra rien. Le lendemain, le Cantalou s'en va donc en emportant subrepticement deux kilos de seigle.

Il vend le produit de son larcin dans la matinée au premier qu'il trouve sur son chemin. Il s'agit de Jean Arthaud, d'Écotay, qui paie le grain 30 centimes le kilo. Arrêté dans la même journée par le garde champêtre, Basset est interrogé par le maire du village. Confondu, il est présenté au procureur impérial et incarcéré. Circonstance aggravante, le rémouleur dit avoir perdu son passeport. Il se trouve donc en état de vagabondage et risque une longue détention.

Pain, viande salée et légumes frais

Dans la même rubrique, on relève, dans la soirée du 10 au 11 août 1852, un vol avec escalade et effraction chez Meunier, boulanger à Saint-Jean-Soleymieux. Le ou les visiteurs de la nuit n'emportent pas les écus de la boulangère mais 20 livres de pain miche ! En janvier 1854, un journalier du village de Chazelles, commune de Périgneux, vole cinq mesures de farine à Baptiste Giraudon, meunier à la Valette.

Dans la nuit du 21 ou 22 février 1852, des inconnus volent un porc dépecé et salé dans le grenier de Joseph Bercet, propriétaire à Joassard, hameau de Chazelles-sur-Lyon.

Le 26 mai 1854, le commissaire Mouton, de Montbrison, arrête et conduit en prison la nommée Morlevat Françoise. Elle avait pénétré dans le jardin de Fleury Delorme en brisant une clôture et lui avait volé des légumes.

Menus faits divers, ces vols alimentaires en disent long sur les difficultés du temps. C'est l'époque où M. Hugo - le grand Victor - écrit "les Misérables". Et il n'exagère pas. Tel Jean Valjean, ces voleurs de la faim, s'ils sont pris, subiront un impitoyable châtement, la prison et, parfois même, le bagne...

Joseph Barou

[La Gazette du 21 avril 2006]